

## Compte Rendu du Conseil Municipal du 24/11/2005

**L'AN DEUX MILLE CINQ, le 24 novembre** à 19h30, le Conseil Municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 novembre 2005, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : MM. DEL MONTE, SALVATOR, MONINO Mmes DUPUIS, CABADA-SALAZAR, MM. MAREST, FRANCOIS, VINCENT, Mmes GRARE, DERKAOUI, YONNET, MM. PLEE, ORANTIN, HEDJEM, Mme MATHIS, MM. HAFIDI, KARMAN, Adjoints au Maire,

Mmes CARON, SAULNIER, MOUALED, M. ROS, GARNIER Mmes PEJOUX, SANDT, AHMED, M. ROZENBERG, Mme NARRITSENS , MM. DIB, RUER, AMOR, Mmes GONZALEZ FRETUN, GIULIANOTTI, RATZEL MM. RICARD, ZOMER, Conseillers Municipaux.

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :
Mme. LATOUR	M. RUER	Mme. BUISSON	M. FRANCOIS
M. RALITE	Mme. GRARE	M. REGAZZI	M. DIB
M. MONZAUGE	Mme. SANDT	Mme. KARMAN	M. AMOR
Mme. BALU	Mme. DERKAOUI		

Absents : Mme DELALAIN, MM. CAMPANA, AUGY, BERTRAND, PETROVIC, Mme BACHELET

Sont partis en cours de séance :

M. Bernard VINCENT à la question n°227 (mais a voté la question n°241)

M. HAFIDI Abderrahim à la question n°228 (mais a voté la question n°241) et a donné procuration à M. BEAUDET.

Secrétaire de séance : Mme Sophie MATHIS

---

### **QUESTION N° 220 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET**

**OBJET : Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2005**

A la majorité des membres du conseil les membres du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus .

Approuve le procès-verbal du 25 octobre 2005

**QUESTION N° 221 - RAPPORTEUR Pascal BEAUDET**

**OBJET : Convention d'objectifs entre la bourse du travail et la Commune d'Aubervilliers pour 2006.**

A la majorité des membres du conseil les membres du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » s'étant abstenus .

Autorise le maire à signer la convention d'objectifs ci-annexée entre la bourse du travail et la commune d'Aubervilliers pour l'année 2006.

---

**QUESTION N° 222 - RAPPORTEUR Gérard DEL MONTE**

**OBJET : Réfection des vestiaires, sanitaires sous tribunes du stade Auguste Delaune.**

A l'unanimité.

Approuve le marché relatif aux prestations citées en objet et ainsi alloti  
lot n° 1 maçonnerie, lot n° 2 menuiserie extérieure métallerie, lot n° 3 menuiseries intérieures lot n° 4 électricité, lot n° 5 : plomberie, ventilation, chauffage, lot n° 6 : peinture, lot n° 7 chauffage production d'eau chaude sanitaire, lot n° 8 étanchéité, accès protections

Autorise conformément à la décision de la commission municipale d'Appel d'Offres, le maire à signer les marchés subséquents avec les sociétés ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir :

<b>LOTS</b>	<b>SOCIETES</b>	<b>MONTANT € TTC</b>
Lot n° 1 : maçonnerie	EGDC	51 053.23
Lot n° 2 : menuiserie extérieure métallerie	SCMMSC	6 528.96
Lot n° 3 : menuiseries intérieures	SEE DSM	11023.51
Lot n° 4 : électricité	ENTRA	5 382.00
Lot n° 5 : plomberie, ventilation, chauffage	SECPIT	29 191.85
Lot n° 6 : peinture	CARMINE	7 791.94
Lot n° 7 : chauffage production d'eau chaude sanitaire	SECPIT	67 244.86

Le lot n° 8 (étanchéité, accès protections) pour lequel aucune entreprise n'a présenté d'offre, est déclaré infructueux et fera l'objet du lancement d'un nouveau marché sur procédure adaptée.

**QUESTION N° 223 - RAPPORTEUR Gérard DELMONTE**

**OBJET : Extension des locaux de l'AISPJA à Aubervilliers. Convention de mandat (de délégation de maîtrise d'ouvrage) entre la ville d'Aubervilliers et la communauté d'agglomération Plaine Commune.**

A la majorité des membres du conseil les membres du groupe « Union pour un Mouvement Populaire » ayant voté contre.

Approuve les termes de la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage à passer avec la Communauté d'agglomération.

Autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces administratives s'y rapportant.,

Dit que l'enveloppe prévisionnelle pour la réalisation de l'opération (hors équipements divers et prescriptions de la commission de sécurité et d'accessibilité) est de 152 213,60 € HT.

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

---

**QUESTION N° 224 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Signature de conventions triennales entre la ville d'Aubervilliers et des associations du secteur jeunesse, pour les années 2006, 2007 et 2008.**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer les conventions entre la ville et :

- l'Office Municipal de la Jeunesse d'Aubervilliers
  - l'Association de Gestion du Foyer de Jeunes Travailleurs
- 

**QUESTION N° 225 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR**

**OBJET : Soutien aux activités du réseau de parents solidaires sur le quartier Quatre Chemins/Villette : attribution de 4 000 € à l'association Parenthèque pour l'année 2005.**

A l'unanimité.

Verse une subvention de 4 000 € à l'association Parenthèque pour l'année 2005.

---

**QUESTION N° 226 - RAPPORTEUR Carmen CABADA-SALAZAR**

**OBJET : Convention triennale entre la ville et l'association "Seniors d'Aubervilliers" pour les années 2006, 2007 et 2008**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer la convention triennale avec l'association Seniors d'Aubervilliers au titre des années 2006, 2007 et 2008.

**QUESTION N° 227 - RAPPORTEUR Lucien MAREST**

**OBJET : Signature de conventions triennales entre la ville d'Aubervilliers et plusieurs structures et associations culturelles : TCA - Le Studio - CAPA - ZINGARO - Accordéon club - Les Laboratoires d'Aubervilliers.**

A la majorité des membres du conseil les membres du groupe «Faire mieux à gauche» s'étant abstenus pour la convention concernant ZINGARO.

Autorise le Maire à signer les conventions avec les organismes suivants :

- le Théâtre de la Commune, Centre Dramatique National d'Aubervilliers
- le Cinéma d'Art et d'Essai Le Studio
- le Centre d'Arts Plastiques Camille Claudel
- le Théâtre Equestre Zingaro
- les Laboratoires d'Aubervilliers
- l'Accordéon Club

---

**QUESTION N° 228 - RAPPORTEUR René FRANCOIS**

**OBJET : Convention triennale entre la ville d'Aubervilliers et l'association "Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers" (C.I.C.A.)**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Socialistes et Républicains" ayant voté contre,

Approuve les termes de la convention triennale avec l'Association « Carrefour pour l'Information et la Communication à Aubervilliers » et autorise le maire à la signer.

---

**QUESTION N° 229 - RAPPORTEUR René FRANCOIS**

**OBJET : Marché pour travaux d'impression et façonnage des différents produits de la communication institutionnelle année 2006. Approbation du projet de marché.**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Socialistes et Républicains" ayant voté contre,

Approuve la procédure adaptée en vue de la passation du marché relatif aux prestations citées en objet, de type à bons de commande passé pour l'année 2006 et comportant les seuils suivants :

seuil minimum : 100000 € TTC      seuil maximum : 200000 € TTC

**QUESTION N° 230 - RAPPORTEUR René FRANCOIS**

**OBJET : Rapport d'activité du SIPPEREC pour l'électricité, les réseaux urbains de télécommunications et vidéocommunication relatifs à l'année 2004**

Prend acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication pour l'année 2004.

---

**QUESTION N° 231 - RAPPORTEUR Laurence GRARE**

**OBJET : Autorisation de signature par le Maire avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie Ile de France (CRAMIF) de l'avenant n°5 pour la nouvelle capacité du Service de Soins Infirmiers à Domicile Pour Personnes Agées (SSIDPA)**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer avec la CRAMIF l'avenant n°5 à la convention du 1<sup>er</sup> décembre 1982 portant sur l'extension de la capacité du service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées à 70 places financées à hauteur de 63 au 1<sup>er</sup> septembre 2005.

---

**QUESTION N° 232 - RAPPORTEUR Mériem DERKAOUI**

**OBJET : Signature de conventions triennales entre la ville d'Aubervilliers et des associations du secteur des sports, pour les années 2006,2007 et 2008.**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer les conventions entre la ville et :

- Le Club Municipal d'Aubervilliers
  - Le Cyclisme Municipal d'Aubervilliers 93 (CMA 93)
  - Le CMA Football
  - Le CM Aubervilliers Escrime
  - L'ASJA
  - Boxing Beat
  - Indans' Cité
- 

**QUESTION N° 233 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Approbation du compte de gestion de l'OPHLM des immeubles communaux à usage locatif pour l'année 2004**

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe "Union pour un Mouvement Populaire" s'étant abstenus,

Approuve le compte de gestion 2004 des immeubles communaux gérés par l'OPHLM d'Aubervilliers.

Autorise Monsieur le Maire à ordonnancer au profit de l'OPHLM d'Aubervilliers, en règlement du déficit du compte de gestion des immeubles communaux dont il assure la gestion, la somme de 332 586,09 € pour l'année 2004.

---

**QUESTION N° 234 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : 34 rue du Port : acquisition d'un bien en totalité, cadastré H N° 110, appartenant à M. BENICHOU.**

A l'unanimité.

Décide d'acquérir l'immeuble situé 34 rue du Port à Aubervilliers, cadastré H N° 110, appartenant à Monsieur BENICHOU, afin de le démolir.

L'acquisition s'effectuera au prix de 95.000 €uros, libre de toute occupation.

Autorise le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'actes.

---

**QUESTION N° 235 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET**

**OBJET : Travaux de réhabilitation de bâtiments privés par substitution de la ville d'Aubervilliers pour les années 2006 à 2008**

A l'unanimité.

Approuve le bilan global prévisionnel, le plan de financement, le marché de type à bon de commande comportant l'allotissement et les seuils annuels suivants :

- Lot 1 : Entreprise générale : 100 000 € - 400 000€
- Lot 2 : Charpente/couverture : 60 000 € - 240 000€
- Lot 3 : Ravalement : 80 000 € - 320 000 €

en vue de la réalisation de l'opération citée en objet.

Conformément à la décision de la commission municipale d'appel d'offres, Monsieur le Maire est autorisé à signer les marchés avec les sociétés suivantes,

- Lot 1 : Franco Portugaise de Bâtiment (F.P.B)
- Lot 2 : I.S.S.Energie
- Lot 3 : Société Européenne d'Etanchéité Fleischman (S.E.E.F.)

Approuve la passation, de marchés pour les prestations annexes nécessaires à la réalisation de l'opération citée en objet, et autorise, monsieur le Maire, à les signer.

**QUESTION N° 236 - RAPPORTEUR Eric PLEE**

**OBJET : Personnel communal : coordination petite enfance : crèche familiale : approbation d'un contrat passé à compter du 1er décembre 2005 avec madame HAMISSI Angélique, engagée en qualité d'assistante maternelle.**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2005, pour une durée de 3 ans, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 4, de la loi du 26 Janvier 1984 précitée, le contrat passé avec :

**Madame HAMISSI Angélique.**

---

**QUESTION N° 237 - RAPPORTEUR Eric PLEE**

**OBJET : Personnel communal : coordination petite enfance : crèche familiale : approbation d'un contrat passé à compter du 1er décembre 2005 avec madame KOUNTA née RICHARD Germaine, engagée en qualité d'assistante maternelle.**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2005, pour une durée de 3 ans, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 3, de la loi du 26 Janvier 1984 précitée, le contrat passé avec :

**Madame KOUNTA née RICHARD Germaine.**

---

**QUESTION N° 238 - RAPPORTEUR Eric PLEE**

**OBJET : Recrutement des agents pour le recensement 2006 et la fixation de leur indemnité.**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à recruter 15 agents recenseurs, et 3 contrôleurs pour effectuer les opérations de recensement rénové de la population, la collecte étant prévue du 19 Janvier 2006 au 23 Février 2006 inclus.

Approuve le versement aux agents recenseurs d'une rémunération nette dans les conditions suivantes :

- Bulletin individuel collecté pour les sans-abri et les habitations mobiles : 2,00 €
- Bulletin individuel collecté dans les logements : 1,21 €

- Feuille de logement collectée dans la commune	:	0,61 €
- Dossier d'adresse collective collecté dans la commune	:	1,00 €
- Fiche de logement non enquêté par les agents recenseurs	:	1,50 €
- Relevé des adresses et carnet de tournée	:	40,00 €

Cette rémunération sera fixée au prorata du nombre d'imprimés.

Une compensation pour difficulté de terrain pourra être allouée. L'enveloppe de cette compensation est fixée à 1800 €, et sera répartie individuellement aux agents recenseurs suivant les difficultés rencontrées.

Approuve l'attribution d'une prime forfaitaire de 1050 € à chacun des contrôleurs du recensement ayant satisfait à leurs obligations d'encadrement.

**QUESTION N° 239 - RAPPORTEUR Eric PLEE**

**OBJET : Avenant n°2 au contrat responsabilité civile "dommages causés à autrui - défense et recours" année 2004**

A l'unanimité.

Autorise le maire à signer l'avenant n°2 au contrat responsabilité civile "dommages causés à autrui - défense et recours" année 2004

**QUESTION N° 240 - RAPPORTEUR Eric PLEE**

**OBJET : Rapport d'activité du Syndicat des Communes de la Région Parisienne pour le service funéraire relatif à l'année 2004.**

Prend acte du rapport d'activité du Syndicat des Communes de la Région Parisienne pour le service funéraire pour l'année 2004.

**QUESTION N° 241 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI**

**OBJET : Signatures de conventions triennales entre la ville d'Aubervilliers et des associations du secteur Enfance pour les années 2006,2007 et 2008.**

A l'unanimité.

Autorise le Maire à signer les conventions entre la ville et :

- Aubervacances-Loisirs
- L'amicale des animateurs



**QUESTION N° 242 - RAPPORTEUR Patricia LATOUR**

**OBJET : Organisation des classes de neige : Signature d'une convention entre la S.N.C.F. et la Ville d'Aubervilliers.**

A l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la S.N.C.F.

---

**QUESTION N° 243 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER**

**OBJET : Subventions aux projets des écoles maternelles et élémentaires. Année scolaire 2005/2006.**

A l'unanimité

Alloue une subvention au profit des écoles suivantes :

**MATERNELLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU**

- 300 € pour le projet "Jardinage"

**MATERNELLE ANNEXE JEAN-JACQUES ROUSSEAU**

- 300 € pour le projet "Jardinage"

**MATERNELLE PAUL BERT**

- 300 € pour le projet "Jardinage"

**MATERNELLE FRANCINE FROMOND**

- 300 € pour le projet "Jardinage"

**ECOLE JEAN MACE**

- 200 € pour le projet "Jardinage"
- 300 € pour le projet "Partenariat CP et CM1/CM2. Apprentissage de la lecture"
- 430 € pour le projet "Aborder le paysage de la 2D à la 3D" (classe à PAC)

**ECOLE JULES VALLES**

- 460 € pour le projet "Ethnologie"
- 610 € pour le projet "Préau"

**ECOLE EUGENE VARLIN**

- 700 € pour le projet "Stage poney"

**ECOLE FIRMIN GEMIER**

- 200 € pour le projet "Stage poney"
- 150 € pour le projet "Cirque" (classe à PAC)

Ces sommes seront versées sur la coopérative des écoles.

**QUESTION N° 244 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER**

**OBJET : Subventions aux établissements du secondaire. Année scolaire 2005/2006.**

A l'unanimité

Alloue une subvention au profit des établissements suivants :

**COLLEGE ROSA LUXEMBURG**

- 1000 € pour le projet "Fours solaires pour Bouilly"
- 300 € pour le projet "Voyage à Londres"
- 200 € pour le projet "Des Maux pour le dire"
- 200 € pour le projet "Séances Orientation"
- 100 € pour le projet "Ateliers percussions"
- 150 € pour le projet "L'antiquité comme base de notre civilisation"
- 100 € pour le projet "Trophée des bahuts"
- 150 € pour le projet "Formation des délégués"

**COLLEGE JEAN MOULIN**

- 250 € pour le projet "La danse dans tous ses états"

---

**QUESTION N° 245 - RAPPORTEUR Eric PLEE**

**OBJET : Avenant à la Convention entre la ville d'Aubervilliers et l'association "COS" déterminant une provision sur subvention à ladite association, dans l'attente du vote du B.P.2006.**

A l'unanimité.

Approuve les termes de l'Avenant à la convention fixant les relations de coopération entre la Ville d'Aubervilliers et l'Association « Comité des Œuvres Sociales des Personnels de la ville et des Etablissements publics communaux d'Aubervilliers » à la présente délibération.

Autorise le Maire à signer ledit avenant.

---

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 21 H 15